

Délibération n° 23/30032023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

PRESENTS : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. SIBILLE – G. SPIRHZANZL – L. GARNIER – C. RODARY – E. CARLIER – F. DIAZ – L. GRATTAROLY – L. PICHON – D. BONZY

EXCUSES : J. RUBIO (procuration Lucile GARNIER) – Gilles TETIN (procuration J. BRAISAZ) – Marianne FOUILLE (procuration C. CURTET) – Clotilde ORIOL (procuration C. RODARY)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Valérie CAZAUX
Convocation du 25/03/2023

OBJET : FINANCES – SUBVENTIONS
OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire, David RICHARD explique qu'afin de participer à différentes actions mises en place pour les habitants par le Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil municipal souhaite attribuer une subvention de 8 500 € au CCAS au titre de l'année 2023.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'ATTRIBUER une subvention de 8 500 € au CCAS au titre de l'année 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,
David RICHARD
30 mars 2023




Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzi, R. Contard, C. Rodary, F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon, D. Bonzy
- Contre :
- Abstention :